



CC "Ventoux-Sud" (Siren : 200035723)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Sault
Arrondissement	Carpentras
Département	Vaucluse
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	26/12/2012
Date d'effet	01/01/2013

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Max RASPAIL

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Quartier Mougne
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	84390 SAULT
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	9 334
-----------------------------	-------

Densité moyenne 23,10

Périmètre

Nombre total de communes membres : 11

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
84	Aurel (218400059)	190
84	Blauvac (218400182)	483
26	Ferrassières (212601355)	120
84	Malemort-du-Comtat (218400703)	1 636
84	Méthamis (218400752)	397
84	Monieux (218400794)	355
84	Mormoiron (218400828)	1 951
84	Saint-Christol (218401073)	1 368
84	Saint-Trinit (218401206)	129
84	Sault (218401230)	1 374
84	Villes-sur-Auzon (218401487)	1 331

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 12

Compétences exercées par le groupement
<p>Production, distribution d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Electricité, Gaz - <i>Exercer en commun pour l'ensemble des collectivités membres, les droits résultant pour les collectivités locales des textes législatifs et réglementaires relatifs à la production, au transport et à la distribution de l'électricité, et notamment la Loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, ainsi que toutes les attributions des collectivités adhérentes relatives au service public de l'électricité. - Organiser en commun les services qui incombent aux collectivités membres pour assurer le bon fonctionnement et la meilleure exploitation de leurs distributions d'électricité. - S'intéresser et participer le cas échéant dans le cadre des lois et règlements en vigueur à toutes activités touchant à l'électricité et à son utilisation. - Ne seront pas transférées à la Communauté de communes et resteront dans les attributions dévolues au Conseil municipal et au Maire de chaque commune membre les travaux et la gestion du réseau d'éclairage public.</i>
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés - <i>Collecte, transport, élimination ou valorisation des déchets des ménages et assimilés, des encombrants et des monstres. - Aménagement, entretien et exploitation de tout site participant au développement du tri sélectif - Création, entretien et exploitation des déchetteries</i> - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
<p>Sanitaires et social</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action sociale <i>Action sociale en matière d'accueil des jeunes enfants, des adolescents : - Gestion des contrats Enfance Jeunesse signés avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole - Création et gestion d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et camps d'adolescents - Création, aménagement et gestion des crèches</i>
<p>Développement et aménagement économique</p>

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique - <i>Création, aménagement, gestion, promotion et entretien ou reprise des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire</i> Sont d'intérêt communautaire : l'ensemble des zones existantes et futures - Actions de développement économique d'intérêt communautaire Sont jugés d'intérêt communautaire : les allocations allouées à des organisations d'interventions économique - Aménagement, entretien et exploitation d'équipements industriels, artisanaux et agricoles d'intérêt communautaire - Maintien, soutien et développement dans les domaines agricoles, commercial, artisanal et tertiaire - Aide au développement et maintien des réseaux et infrastructures de télécommunication
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) - <i>Participation et élaboration au Schéma de Cohérence Territoriale SCOT de l'Arc Comtat Ventoux</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Transport scolaire - <i>Gestion administrative des services de transports scolaires - Etude des besoins en vue d'établir un schéma de desserte des transports scolaires</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Création, aménagement et entretien de la voirie, des parcs de stationnement et des espaces verts d'intérêt communautaire. Est reconnu d'intérêt communautaire : - les accès aux structures et équipements intercommunaux</i>
Développement touristique
- Tourisme <i>Politique Touristique et Patrimoniale : - Aménagement et gestion de structures d'hébergements intercommunaux - Mise en place et gestion d'informations touristiques - Mise en place et perception de la Taxe de séjour</i>
Autres
- Autres <i>Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire : construction, reprise, aménagement, entretien gestion et fonctionnement des équipements culturels et/ou sportifs d'intérêt communautaire. Sont reconnus d'intérêt communautaire : le plateau sportif de Sault et l'espace culturel et sportif de Sault. Actions Educatives (compétence optionnelle) : - Mise en place et gestion d'actions et des services d'interventions en milieu scolaire (activités sportives, culturelles et d'éveil musical) - Répartition et contribution à des charges de fonctionnement scolaire et extrascolaire Elaboration du plan d'accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics : - L'élaboration du PAVE réalisée pour l'ensemble des communes membres Aide aux communes en faveur du maintien des services publics</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
84	Syndicat Mixte d'Electrification Vauclusien (200035913)	SM fermé	289 816
84	SYNDICAT MIXTE RAMASSAGE ET TRAITEMENT ORDURES MENAGERES DE LA REGION D'APT (SIRTOM D'APT) (258402510)	SM fermé	47 404
84	SYNDICAT MIXTE COMTAT VENTOUX (258403195)	SM fermé	79 473
84	SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT DU MONT VENTOUX (SMAEMV) (258400019)	SM ouvert	95 977
26	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DROME ENERGIE SDED (252601026)	SM fermé	506 210

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)